



NOTE D'INFORMATION

EDM-SA a constaté que bon nombre d'abonnés utilisent une puissance supérieure à leur puissance contractuelle souscrite, et en conséquence bénéficient indûment de tarifs inférieurs au tarif correspondant à la puissance qu'ils utilisent réellement.

Fort de ce constat, EDM-SA a lancé une campagne de moralisation afin de mettre en conformité les contrats avec le réglage du niveau de puissance réellement constaté chez l'abonné, et que les ventes se fassent au tarif applicable à la puissance utilisée.

Les clients ayant fait l'objet d'une telle mise en conformité constateront : pour les prépayés une baisse de la quantité de kWh lors de l'achat de crédits de recharge, et pour les clients conventionnels une modification des tarifs sur leur facture.

Il est à noter que cette opération ne traduit ni une augmentation de tarif, ni une modification de la chaîne de vente de crédit à travers les opérateurs de téléphonies, mais tout simplement les effets de la mise en conformité des contrats avec les niveaux de puissance utilisés.

En effet, après la souscription du contrat d'abonnement avec EDM, certains clients procèdent à des augmentations de puissance sans solliciter les services de EDM, ils font intervenir leurs propres électriciens pour effectuer les changements de calibrage des disjoncteurs.

Cette pratique assimilable à de la fraude se traduit par une sous facturation des consommations du client.

L'opération de moralisation qui devrait induire une facture de redressement pour les cas de modifications de puissance, n'a pour seul objectif que de mettre en conformité la puissance contractuelle souscrite par le client avec sa puissance réelle constatée

EDM-SA sait compter sur la bonne compréhension de tous.

01 JUIN 2022

Le Directeur Général

Oumar DIARRA

Chevalier de l'ordre National

